Extrait des Débats du Sénat du Canada, tenus le 11 décembre 2019.

Note : Ce document rassemble les témoignages des sénateurs Joseph Day, Peter Harder, Donald Neil Plett, Raymonde Saint-Germain, Jean-Guy Dagenais, Terry Mercer, Claude Carignan, Marc Gold, Dennis Dawson, David Wells, Renée Dupuis, Lillian Eva Dyck, Denise Batters, Chantal Petitclerc, René Cormier, Diane Bellemare, Marty Deacon, Julie Miville-Dechêne, Kim Pate et Percy Mockler à l’endroit du sénateur Serge Joyal ainsi que l’allocution de celui-ci.

**Hommages à l’honorable Serge Joyal, c.p.**

**L’honorable Joseph A. Day :** Honorables sénateurs, c’est un jour bien triste au Sénat alors que nous rendons hommage à notre ami et collègue le sénateur Joyal, qui nous quittera dans la nouvelle année.

Dans le peu de temps qui m’est accordé, je ne pourrai faire état de toutes ses réalisations au Sénat ni même de tout ce qu’il a accompli avant son arrivée parmi nous.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal siège au Parlement du Canada depuis plus de 30 ans. Il a été élu une première fois à la Chambre des communes en juillet 1974, et il y a été réélu deux autres fois. Au cours de cette période, il a été ministre d’État, secrétaire d’État et, son rôle le plus important peut-être pour les Canadiens, coprésident du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé du rapatriement de la Constitution.

Pour préparer mon intervention aujourd’hui, j’ai décidé de lire le premier discours du sénateur Joyal à la Chambre des communes, qui date de novembre 1974. L’éloquence de ce jeune député de 30 ans nouvellement élu ne surprendra aucun d’entre nous; il parlait alors, honorables sénateurs, du budget.

Il parlait avec passion de la situation socio-économique de son Québec bien-aimé. Il faisait clairement valoir ses arguments en les étayant de faits et de chiffres; c’est d’ailleurs ce qu’il a toujours fait. Tous savent, dans cette enceinte, que, quand le sénateur Joyal parle, il est sage de l’écouter. La plupart du temps, il s’exprime en anglais, qui est sa langue seconde, et souvent sans notes ni hésitations sur les questions qui lui tiennent à cœur, à savoir les droits et les libertés, les institutions parlementaires, le patrimoine et les langues officielles.

[*Français*]

Même nos édifices ont bénéficié de sa grande passion pour la collection d’œuvres d’art et d’artefacts historiques. En effet, il a piloté l’initiative visant l’achat et le don d’œuvres et d’artefacts d’art autochtone et, par la suite, d’autres sénateurs ont suivi son exemple dans un élan de générosité. Il a par ailleurs fait don de tableaux pour décorer le Salon de la Francophonie.

C’est avec grand plaisir que j’ai assisté récemment à la cérémonie où il a été fait commandeur dans l’Ordre national de la Légion d’honneur de la République française. En effet, le sénateur Joyal est l’un des sénateurs qui ont reçu le plus grand nombre de distinctions au fil des ans.

[*Traduction*]

Sénateur Joyal, dire que vos manières empreintes de dignité, votre intégrité et vos sages conseils nous manqueront, c’est vraiment trop peu. Nous nous sentons perdus. Vos collègues et moi-même dans le groupe progressiste au Sénat vous présentons nos meilleurs vœux pour votre retraite qui vous verra, nous le souhaitons, heureux et en bonne santé.

**L’honorable Peter Harder (représentant du gouvernement au Sénat) :** Honorables sénateurs, la nouvelle année apportera son lot d’épreuves pour le Sénat, à commencer par le départ d’un de nos plus éminents collègues. Il figure aussi parmi les plus anciens d’entre nous, puisqu’il a d’abord été élu aux Communes en 1974, comme d’autres l’ont dit avant moi, et qu’il a été nommé au Sénat en 1977.

[*Français*]

Mes premiers souvenirs du sénateur Joyal datent d’il y a presque 45 ans, alors que j’étais stagiaire parlementaire. À ce jeune âge, j’étais extrêmement impressionné par le musée qu’était le bureau du député Joyal.

[*Traduction*]

À l’époque, jamais je n’aurais cru qu’un jour, les murs de mon futur milieu de travail, le Sénat du Canada, seraient parés des magnifiques et inestimables œuvres d’art préservées avec soin par le sénateur Joyal et généreusement offertes par lui.

Même si le jeune stagiaire parlementaire que j’étais était impressionné par le bureau du sénateur Joyal, il l’était tout autant par l’homme lui-même. J’ai tout de suite su ce que le temps m’a confirmé : ce n’était pas un simple politicien que j’avais devant moi, mais un homme d’État. Un homme d’État qui, en près de 50 ans de carrière, aura marqué de manière indélébile les façons de faire du Parlement, le droit canadien et, par le fait même, la vie de ses concitoyens.

Je veux bien entendu parler de la contribution historique du sénateur Joyal à l’étude, à la mise en œuvre et à la défense inlassable de la Charte canadienne des droits et libertés. C’est dans ce document, le plus précieux de tous, que sont énoncés les droits et les libertés que nous chérissons — dont la liberté d’expression et l’égalité des droits linguistiques — et qui ont façonné le Canada d’aujourd’hui, c’est-à-dire un pays qui respecte, protège et célèbre la diversité.

[*Français*]

Comme le sénateur Joyal figure parmi nos sénateurs les plus expérimentés, nous l’écoutions attentivement lorsqu’il prenait la parole dans cette enceinte. Nous savions que nous allions en apprendre beaucoup en écoutant ses discours étoffés, remplis de faits historiques et d’arguments juridiques bien détaillés. Le sénateur Joyal est un Canadien qui protège et célèbre l’histoire, les langues, la culture et les institutions démocratiques de ce beau pays. Son départ entraîne pour nous la perte d’un grand orateur qui s’exprime avec une passion et une éloquence exceptionnelles.

(1410)

[*Traduction*]

Sénateur Joyal, je présume que ce n’est pas parce que la loi vous oblige à prendre votre retraite du Sénat que vous cesserez de vous dévouer pour votre prochain. Qu’elles soient actives ou au contraire de tout repos, j’espère que les années qui s’en viennent seront synonymes de bonheur et de santé et qu’elles vous combleront de la satisfaction de savoir que vous avez servi le Canada d’extraordinaire façon. Je vous remercie.

**L’honorable Donald Neil Plett (leader de l’opposition) :** Honorables sénateurs, en juillet dernier, Serge Joyal a célébré le 45e anniversaire du début de son travail sur la Colline du Parlement à titre de député.

Comme nous le savons tous, le 1er février, il prendra sa retraite du Sénat du Canada après avoir consacré sa vie au service public dans les deux Chambres.

Il est très difficile de bien résumer en quelques mots la longue carrière et les intérêts diversifiés du sénateur Joyal : juriste, auteur, historien, secrétaire d’État, vice-président de l’aile québécoise du Parti libéral du Canada... la liste est longue. Le sénateur Joyal est unique en son genre et, lorsqu’il tirera sa révérence l’an prochain, il nous manquera beaucoup.

Je ne saurais, dans le temps qui m’est imparti, énumérer l’ensemble des réalisations de notre collègue ainsi que les nombreux honneurs qu’il a reçus, comme en atteste tout l’alphabet d’abréviations qui suit son nom : officier de l’Ordre du Canada, officier de l’Ordre du Québec, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, et j’en passe.

Depuis sa nomination au Sénat en novembre 1997, il défend ardemment sa province, le Québec, ainsi que la langue française. Nous avons tous été témoins de la passion qu’il insuffle dans son travail à l’égard de nombreux dossiers d’actualité pour notre grand pays.

Le sénateur Joyal parle sans ménagement, mais jamais injustement, et n’hésite pas à mettre des ministres sur la sellette lorsqu’ils le méritent, qu’ils soient libéraux ou conservateurs.

Au cours de la 42e législature, il a présidé le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Il a dirigé le comité de manière experte tout au long de son étude sur certaines des questions les plus litigieuses des dernières années.

Le sénateur Joyal siège depuis longtemps au Comité permanent sur l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs, à titre de vice-président et de président. Il a consacré sa vive intelligence et sa curiosité naturelle aux travaux des comités auxquels il a siégé, ainsi qu’à ses interventions au Sénat.

Permettez-moi de faire une observation personnelle au sujet du sénateur Joyal. Malgré nos points de vue parfois très divergents, le sénateur Joyal les considère toujours avec respect, et traite ses collègues avec dignité.

J’en ai moi-même fait l’expérience à de multiples reprises. Bien que le sénateur Joyal et moi étions souvent divisés au sujet de projets de loi et de questions d’ordre politique, il a toujours respecté mes opinions.

Je me rappelle avoir été le seul plombier à siéger au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. J’étais entouré d’avocats et de constitutionnalistes, mais plutôt que de minimiser mon apport, le sénateur Joyal l’a encouragé. Ce n’est pas que nous étions d’accord, mais depuis tout le temps que je le connais, le sénateur Joyal a toujours fait preuve des qualités qui, je crois, caractérisent un véritable homme d’État : l’humilité envers soi-même, et l’honneur à l’égard des autres.

Sénateur Joyal, vous avez gagné mon plus profond respect. Au nom de tous les sénateurs conservateurs, je vous souhaite la santé et une longue et heureuse retraite au moment où vous entamez le prochain chapitre de votre vie.

**Des voix :** Bravo!

[*Français*]

**L’honorable Raymonde Saint-Germain :** Sénateur Joyal, comme tous mes collègues, les quelques minutes dont je dispose pour vous rendre hommage ne me permettent pas de relater comme il se doit tous les moments forts de votre longue et illustre carrière. Les nombreux prix et les prestigieux honneurs qui vous ont été remis au fil des ans témoignent, à eux seuls, de votre immense contribution à la vie publique canadienne. Récemment, j’ai ressenti la même fierté que mon collègue le sénateur Day, ainsi que la majorité de nos collègues qui étaient présents, lorsqu’on vous a remis cette décoration exceptionnelle de Commandeur de la Légion d’honneur de la République de France. Il s’agit bien d’une décoration remarquable pour un Canadien, et qui est tout aussi extraordinaire pour un Québécois. Encore une fois, veuillez accepter mes félicitations.

Depuis 45 ans, donc depuis 1974, l’année de votre initiation au monde de la politique, vous vous êtes dévoué corps et âme au service public. Au-delà de votre contribution, de vos succès et du travail que vous avez abattu au cours de ces années, je retiens votre passion, votre grande intégrité et la force de votre caractère. Je souligne également la façon avec laquelle vous avez toujours su faire rayonner le Québec et le Canada sur la scène internationale.

En ce sens, sénateur Joyal, vous avez été l’un de nos ambassadeurs les plus efficaces. Lors de votre parcours de plus de 22 ans au Sénat, par votre sens éthique, votre rigueur et votre persévérance, vous aurez contribué à rehausser la crédibilité de notre institution, y compris pendant les moments de tourmente. Parmi vos réalisations qui laisseront une marque indélébile, il y a celle de la promotion de la langue française et de la francophonie canadienne. Le soutien que vous avez apporté aux communautés francophones du Canada a été déterminant pour leur reconnaissance, y compris au chapitre juridique.

[*Traduction*]

Sur une note plus personnelle, je tiens à souligner votre soutien des institutions culturelles du Québec. C’était toujours pour moi un grand plaisir de vous rencontrer dans divers événements organisés dans les musées d’arts du Québec, surtout chez moi, à Québec.

J’espère vous y voir plus souvent maintenant que vous prenez une retraite bien méritée — je n’ai pas réussi à trouver un autre mot; il me semble que celui-ci ne vous convient pas —, votre retraite du Sénat. Je sais bien que vous êtes encore très actif dans les milieux culturel et artistique entre autres.

Votre contribution personnelle en matière d’art au Parlement restera en outre une de vos grandes réalisations. Grâce à vous, nous avons la chance de voir au quotidien des œuvres d’artistes canadiens et étrangers dans notre lieu de travail.

J’aimerais tout particulièrement souligner l’investissement que vous avez fait en faisant don au Parlement d’une importante collection de magnifiques œuvres d’art autochtone.

Sénateur Joyal, je pense que je ne parle pas seulement pour le Groupe des sénateurs indépendants, mais bien pour chacun de nous, en disant que votre présence au Sénat va beaucoup nous manquer.

Merci de votre contribution exceptionnelle au Sénat du Canada.

**Des voix :** Bravo!

[*Français*]

**L’honorable Jean-Guy Dagenais :** Honorables sénatrices et sénateurs, je veux prendre quelques instants pour saluer à ma façon notre collègue le sénateur Joyal, qui nous quittera au début de la prochaine année, et ce, après avoir servi au Sénat pendant plus de 22 ans. Quand je suis arrivé au Sénat, il y a environ huit ans, j’ai été nommé à mon premier comité permanent, soit le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. C’est à ce moment-là que j’ai fait la connaissance du sénateur Joyal. Lorsqu’on est un nouveau sénateur à la Chambre, il faut commencer par écouter et observer — je parle peut-être un peu plus aujourd’hui —, et c’est ce que j’ai fait : j’ai écouté et j’ai observé.

Le conservateur que je suis a vite compris que le libéral qu’il était s’attaquait à chaque dossier avec l’objectif ultime d’améliorer les textes de loi que nous transmettait l’autre endroit. Or, nous savons tous qu’il est souvent nécessaire d’améliorer les projets de loi. Toutes allégeances politiques confondues, les partis au pouvoir ont malheureusement trop souvent rejeté les changements que proposait l’honorable sénateur Joyal, dont on ne peut mettre en doute les qualités juridiques, linguistiques et politiques. Je vous donne un seul exemple : la Loi sur l’aide médicale à mourir. Certains collègues ont accepté d’adopter cette loi telle qu’elle était proposée, soit par conviction, soit par obligation partisane. Cependant, en 2020, des dispositions de cette loi nous seront présentées de nouveau, mais seront amendées, parce qu’un tribunal oblige le gouvernement à le faire. Or, le gouvernement aurait pu l’avoir déjà fait s’il avait écouté le Sénat. C’est un exercice politique qui aurait pu être évité il y a deux ans.

Sénateur Joyal, vous nous quittez, mais je suis personnellement convaincu que ce n’est pas pour vous arrêter complètement.

(1420)

Vous serez peut-être un peu désorienté de ne pas avoir à venir à Ottawa aussi souvent, et c’est compréhensible. C’est votre routine depuis 45 ans, d’abord comme député d’Hochelaga-Maisonneuve, puis comme sénateur. Je me permettrai d’ajouter ceci : grâce à la télévision, j’ai beaucoup appris sur votre passion pour les arts et pour Napoléon. Les documentaires que j’ai vus sont très révélateurs. Votre réputation dans ce domaine a peu d’égale au pays, et je suis convaincu que vous êtes aussi discipliné en ce qui a trait aux arts que vous l’avez été comme sénateur.

D’ailleurs, au-delà de la discipline, c’est assurément la passion qui a toujours dicté votre conduite, en politique comme dans les arts. Heureusement que, pour les arts, personne n’a osé fixer d’âge limite pour la performance. Il vous reste donc sûrement encore plusieurs bonnes années pour en profiter.

En terminant, je dirais à la blague que le jeu de chaises qui a eu lieu dans cette Chambre vient de vous faire porter pendant quelques jours le titre de « progressiste ». Pourtant, que vous soyez libéral ou progressiste m’importe peu. Pour moi, vous avez été un sénateur qui avait à cœur le bien de tous les Canadiens.

Je vous en remercie, et mes meilleurs vœux vous accompagnent pour l’avenir.

**Des voix :** Bravo!

[*Traduction*]

**L’honorable Terry M. Mercer :** Honorables sénateurs, nous allons perdre l’un des législateurs les plus intelligents et les plus enthousiastes du Parlement, ainsi que l’un de ses amis les plus chers.

Outre ses réalisations parlementaires, le sénateur Joyal est extrêmement actif dans son milieu. Il siège au conseil d’administration de plusieurs fondations et organisations culturelles vouées à l’amélioration des études supérieures, à la protection du patrimoine et à la promotion de la culture. Par exemple, il est membre du conseil d’administration de la Fondation Baxter & Alma Ricard, qui décerne des bourses d’études à des francophones qui fréquentent des universités à l’extérieur du Québec; il est président de la Fondation Lafontaine-Cormier, qui vise à protéger le patrimoine judiciaire du Québec; et il est membre du conseil d’administration du Musée des beaux-arts de Montréal, ainsi que président de ses comités des arts décoratifs et de mise en candidature.

Le sénateur Joyal a toujours appuyé les organisations vouées à l’amélioration des conditions sociales et culturelles de la société.

Malgré son grand engagement communautaire, le sénateur Joyal a toujours participé très directement aux travaux législatifs du Sénat. Il convient tout particulièrement de signaler qu’il a été président du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles — il a été membre actif de ce comité pendant 23 ans — et qu’il a agi comme président et vice-président du Comité sénatorial sur l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs depuis sa création, il y a 15 ans.

Ce n’est là qu’un bref aperçu de son travail ici, au Sénat.

Dans ses temps libres, il a publié plusieurs livres, parmi lesquels *Protéger la démocratie canadienne : le Sénat en vérité*. Si vous ne l’avez pas lu, je vous encourage à le faire. Sa lecture devrait être obligatoire pour tous ceux qui sont nommés au Sénat. Je recommande à tous les sénateurs de s’en procurer rapidement un exemplaire. J’essaie de mousser les ventes du livre pour le sénateur Joyal.

Le sénateur a également rédigé d’innombrables articles, en plus d’avoir été conférencier invité à bon nombre de collèges et d’universités. Il est très fier de sa patrie et il fait honneur au patrimoine. De bien des façons, le sénateur est aussi hétérogène que le Canada.

Vous êtes un des sénateurs les plus dévoués de notre institution, ici et dans votre région. Vous nous manquerez, mon ami. Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans le prochain chapitre de votre vie. Nous nous réjouirons de vos réalisations futures, j’en suis sûr.

[*Français*]

Bonne chance, mon ami!

**L’honorable Claude Carignan :** Sénateur Joyal, il était impensable pour moi de ne pas prendre la parole aujourd’hui afin de saluer votre inestimable contribution à la société canadienne depuis tant d’années, mais surtout, je veux vous remercier pour tout ce que vous avez apporté à cette noble institution qu’est le Sénat.

Je veux aussi vous remercier de votre amitié et de la franche camaraderie qui s’est installée entre vous et moi, particulièrement lors de ce fameux voyage à Bordeaux avec l’Association parlementaire France-Québec. On dit que les voyages forment la jeunesse; ce voyage aura assurément formé notre jeune amitié.

Pour être tout à fait franc, lorsque je suis arrivé au Sénat il y a maintenant un peu plus de 10 ans, vous étiez un des sénateurs qui m’impressionnaient le plus. Vos longs états de service comme député, ministre, procureur général, sénateur, brillant avocat m’invitaient au plus profond respect.

Vous vous souviendrez qu’à l’époque nous faisions partie de caucus plus traditionnels et que nous étions en franche opposition. Je vous percevais comme un orateur aguerri et efficace et, j’ajouterais même ceci, un adversaire redoutable. Toutefois, avec les années, nous avons appris à nous connaître, à nous respecter et même à collaborer dans la bonne humeur. Cela ne vous empêchait toutefois pas de me réserver des questions très pointues lorsque j’étais leader du gouvernement et, naturellement, vous étiez rarement satisfait de mes réponses. J’avais compris qu’il s’agissait d’une période de questions, et non de réponses.

Votre fine connaissance du droit, votre érudition, votre vaste culture, vos talents de tribun, votre passion pour l’histoire de Napoléon, mais surtout — surtout — votre grande gentillesse font de vous un être qui laissera une trace indélébile dans ma vie. Vous avez toujours su bien cerner et expliquer le rôle traditionnel du Sénat, ses principes et la fonction des partis politiques au sein de cette institution. Plusieurs auraient avantage à relire et à apprendre de vos interventions toujours finement structurées et d’une logique implacable.

Comme le disait le sénateur Dagenais, votre intervention à l’étape de la troisième lecture sur le projet de loi C-14 est un exemple éloquent de votre vaste connaissance du droit constitutionnel canadien. Le gouvernement de l’époque aurait dû s’en inspirer; cela lui aurait évité un échec devant la Cour supérieure du Québec relativement à cette même loi.

Au Sénat, nous côtoyons des gens de grande valeur et de grands talents. Cependant, très honnêtement, sénateur Joyal — et franchement, Serge —, à mes yeux vous êtes dans une catégorie complètement à part. Certains diront que vous êtes un très grand politicien. Moi, je dis que vous êtes un géant et que votre retraite laissera un trou béant au sein de notre institution, et je ne peux que le regretter.

Vous avez beaucoup travaillé dans votre vie et je sais que vous continuerez à beaucoup travailler, car c’est votre nature. Ce que je peux vous souhaiter pour la suite des choses, pour les prochains mois et les prochaines années, c’est de conserver votre santé afin de continuer à mordre à pleines dents dans les projets que vous entreprendrez et qui, je le souhaite, vous rendront profondément heureux. Ce fut un honneur de travailler avec vous au Sénat, sénateur Joyal.

**Des voix :** Bravo!

**L’honorable Marc Gold :** Honorables sénateurs, alors que nous rendons hommage à l’honorable sénateur Serge Joyal, comme le disait le sénateur Carignan, le Sénat est sur le point de perdre un géant.

Comment résumer une si impressionnante carrière en trois petites minutes? Heureusement, grâce aux nombreux hommages déjà rendus, nous connaissons les nombreuses réalisations et les qualités du sénateur, dont sa longue et fructueuse carrière de parlementaire, d’abord à la Chambre des communes, puis au Sénat, le rôle important qu’il a joué dans l’élaboration de la Charte canadienne des droits et libertés, son profond attachement à la cause de la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, son amour de la langue française et la magnifique culture de la France, ainsi que sa générosité reconnue en tant que mécène des arts, clairement affichée ici, au Sénat, et dans les musées, que ce soit à Joliette, à Montréal, à Québec ou à l’étranger.

[*Traduction*]

Qu’ont en commun toutes ces réalisations et toutes ces contributions? Pour paraphraser une expression de la common law anglaise, quel est le fil d’or qui illumine la trame de ce parcours extraordinaire — mon cher Serge, de votre vie extraordinaire?

À mon avis, toutes vos réalisations, en tant qu’avocat, que parlementaire et qu’homme à la vaste culture, reflètent les valeurs de base qui vous habitent, votre humanisme profond et les valeurs libérales fondamentales dont nous avons hérité des Lumières, des valeurs qui aujourd’hui encore éclairent le chemin vers un avenir meilleur. La vie que vous avez vécue incarne ces valeurs. Vous demeurez un champion des plus démunis, des laissés-pour-compte et des plus vulnérables. Vous défendez avec fierté et conviction les personnes opprimées et marginalisées. Vous êtes un ardent militant de la justice pour tous.

Cher Serge, ce sera là l’héritage durable que vous laisserez, une source d’inspiration pour les générations à venir. Merci pour tout ce que vous avez fait pour le pays. Comme on le dit dans ma culture, puissiez-vous aller de victoire en victoire.

**Des voix :** Bravo!

(1430)

[*Français*]

**L’honorable Dennis Dawson :** Quand on est la 10e personne à rendre des hommages à un collègue, on manque d’inspiration. Cependant, en regardant dans la tribune, je vois des gens que le sénateur Joyal a connus par le passé, des gens qu’il côtoie en ce moment et des gens de son avenir. Je vois des parlementaires avec qui Serge a siégé il y a 45 ans en même temps que moi et qui sont dans la tribune parce qu’il est fidèle à ces personnes. Cette fidélité lui a toujours été rendue, parce que tout le monde admirait son travail.

[*Traduction*]

Serge passera à l’histoire comme l’un des plus grands parlementaires des 50 dernières années, à l’instar d’Allan J. MacEachen et d’Herb Gray. Ces deux hommes sont des légendes parlementaires, et je crois que c’est aussi le cas de Serge.

[*Français*]

Je vois aussi dans la salle des gens qui ont travaillé avec lui récemment — le sénateur Dagenais en a parlé tout à l’heure —, notamment dans le cadre des amendements au projet de loi C-14. Ce sont les amendements que Serge a présentés ici qui ont été refusés à l’autre endroit.

S’ils avaient été acceptés, il n’y aurait pas eu de contestation et il n’aurait pas été nécessaire de réexaminer le projet de loi. Serge était prévoyant, mais, malheureusement, nous ne l’avons pas assez écouté. Serge, il y a des gens ici qui font partie de ta vie actuelle et qui t’ont inspiré à ce chapitre. Je vois aussi des gens que tu côtoieras à l’avenir, parce que certaines personnes dans la tribune préparent un documentaire sur ton passé pour les générations à venir. Je suis sûr qu’on entendra parler de Serge pendant de nombreuses années encore.

Comme la sénatrice Saint-Germain, j’ai assisté à la cérémonie. Je vous lis un court extrait du discours extraordinaire que le sénateur Joyal a prononcé lors de cette cérémonie :

Ce qui m’a toujours importé comme parlementaire, pendant toutes ces années aux Communes et au Sénat, c’était d’abord de fortifier le statut de la langue française au Canada, en faisant de la reconnaissance du principe d’égalité, de droits et de privilèges de cette langue, l’une des pierres d’assises de son identité.

Serge, tu as marqué notre passé, tu marques notre présent, et je suis sûr que tu continueras de marquer notre avenir. Je te remercie et je suis fier que tu me comptes parmi tes amis.

**Des voix :** Bravo!

[*Traduction*]

**L’honorable David M. Wells :** Honorables sénateurs, je prends la parole pour rendre hommage à un collègue aussi éminent que respecté, un géant de la scène parlementaire et, surtout, un ami. Ce fut un plaisir et un privilège de travailler en étroite collaboration avec le sénateur Joyal dans un grand nombre de dossiers. Nous avons siégé ensemble au Comité sur la modernisation et au Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Nous avons aussi coprésidé le groupe de travail sénatorial sur le programme des médailles commémoratives du 150e anniversaire du Sénat, qui a remporté un franc succès, et nous avons participé à bon nombre des mêmes débats à la Chambre haute.

Comme beaucoup de nos collègues le savent, le sénateur Joyal est à la fois juriste et constitutionnaliste. Il est aussi notre spécialiste institutionnel. Ses connaissances ont joué un rôle déterminant dans chaque étude que nous avons menée, qu’il s’agisse de rapports du Comité sur la modernisation ou encore d’études sur le privilège parlementaire ou l’aide médicale à mourir.

J’apprécie depuis longtemps l’engouement du sénateur Joyal pour l’histoire et sa capacité à donner une perspective historique à nos discussions cruciales. Il a toujours respecté énormément notre patrimoine multiculturel et multilingue et, bien sûr, il demeure un champion convaincu de la culture et des droits des Autochtones.

Toujours habile à manier les mots, le sénateur Joyal a contribué à la rédaction d’innombrables articles et rapports. Homme de consensus, il a souvent été en mesure de trouver un libellé pouvant être accepté par tous. De nombreux analystes de comité lui doivent une fière chandelle pour avoir grandement facilité leur tâche.

Comme je l’ai mentionné, j’ai eu le plaisir de coprésider avec le sénateur Joyal le groupe de travail des sénateurs sur les médailles commémoratives du 150e anniversaire du Sénat. C’est à cette occasion que j’ai découvert son amour profond pour le pays et son respect de la tradition.

Le programme des médailles commémoratives du 150e anniversaire a été conçu pour rendre hommage à des Canadiens qui, à l’instar du Sénat, se font le porte-parole de gens ou d’enjeux qui, parfois, passent inaperçus ou ne font pas les manchettes. La diversité et la personnalité des récipiendaires sont remarquables. On doit le programme aux efforts infatigables du sénateur Joyal, qui a accepté avec enthousiasme de piloter le projet, qu’il considérait non seulement comme valable, mais aussi important. Des milliers de récipiendaires, ainsi que leurs parents et amis, ont été touchés par le programme.

Le sénateur Joyal a consacré beaucoup de son temps à cette initiative parce qu’il aime le Canada et souhaite reconnaître ceux qui contribuent à faire du pays un endroit meilleur sans rien demander en retour — une attitude qu’il incarne lui-même. Je me considère chanceux d’avoir appris à connaître le sénateur Joyal au cours des sept dernières années. Il est un patriote et un homme d’honneur, élégant et intègre. Lorsque le sénateur Joyal fait quelque chose, il le fait pour le Canada. Pour lui, le pays passe en premier.

Je l’ai déjà dit, le sénateur Joyal est un géant de la scène parlementaire. Je rappelle en effet à nos collègues qu’étant donné sa participation aux discussions constitutionnelles, dans les années 1980, il a grandement contribué à l’élaboration de la structure fondamentale de notre pays. Le sénateur Joyal a eu une influence directe sur le Canada que nous connaissons aujourd’hui. Tout au long de sa carrière, il n’a jamais ménagé les efforts.

Sénateur Joyal, je suis persuadé que même après votre 75e anniversaire, vous resterez très actif pour faire du Canada un pays meilleur. Vos collègues du Sénat et les Canadiens vous admirent, et l’immense contribution que vous avez faite au Canada ne sera jamais oubliée.

**Des voix :** Bravo!

[*Français*]

**Son Honneur le Président :** Chers collègues, malheureusement, le temps accordé aux hommages est écoulé. Je cède la parole à l’honorable sénateur Joyal.

**Des voix :** Bravo!

Remerciements

**L’honorable Serge Joyal :** Honorables sénateurs, après 23 ans de sessions assidues au Sénat, 10 ans de mandat à la Chambre des communes, et près de 20 ans à la présidence de la Commission politique du Parti libéral du Canada, section du Québec, je me lève pour la dernière fois dans cette Chambre afin de partager avec vous les réflexions que suscite ce départ auquel m’oblige la loi et, surtout, afin de réfléchir avec vous sur la force dynamique qui, même après 50 ans, me tient tout autant engagé dans la vie publique.

[*Traduction*]

Le train politique dans lequel j’ai voyagé pendant plus de 50 ans arrive finalement à sa dernière destination. Cette image est vraiment appropriée, puisque nous siégeons aujourd’hui dans le hall de l’ancienne gare Union de la capitale nationale.

En ce qui me concerne, si c’est la fin d’un parcours exceptionnel, ce n’est pas la fin de mon engagement envers le Canada. Je me permets de vous faire part de certaines réflexions personnelles que suscite en moi ce long parcours au service de mes concitoyens.

[*Français*]

Honorables sénateurs, il n’y a pas de cause plus noble et plus patriotique que celle de défendre l’existence même de son pays et de contribuer directement à sa construction au profit de tout son peuple. Des générations de Canadiens l’ont fait avant nous, plusieurs jusqu’au sacrifice ultime de leur vie, et nous ne devons jamais l’oublier.

J’ai eu le privilège de servir au cours d’une période extraordinaire de l’histoire du Canada, au moment où, deux fois, en moins de 15 ans, soit en 1980 et en 1995, un référendum devait décider de la survie même du pays. J’ai pris part directement, avec profonde conviction, à ces deux campagnes, la dernière fois à titre de représentant du Parti libéral du Canada au sein du Comité du Non, alors que l’honorable sénateur Pierre Claude Nolin représentait le Parti progressiste-conservateur.

J’ai pu intervenir immédiatement après le référendum d’octobre 1980 au moment où j’ai eu l’occasion de coprésider le comité spécial chargé de jeter les bases d’un nouveau Canada en rapatriant de Londres, en 1982, son plein pouvoir constitutionnel, ce qui lui assurait l’entière maîtrise de sa destinée, comme pays entièrement souverain, et en garantissant dans une charte les droits et les libertés de ses citoyens selon un idéal d’égalité fondé sur la noblesse de la dignité de toute personne humaine.

Cette conception humaniste est une vision de l’idéal d’un homme libre que j’ai toujours faite mienne et qui a été à la base de mon engagement dans la vie publique, et ce, dès les premiers jours. C’est cette conception que j’ai cherché à défendre quotidiennement au Sénat à toutes les occasions qui se présentaient, tout en prenant plusieurs initiatives pour tenter de transformer les conditions de notre existence commune de manière à construire une société plus respectueuse des choix de vie de chacun et des possibilités pour chacun de se développer selon son génie propre, en toute liberté.

(1440)

J’ai répondu avec passion en 1980 à l’appel au devoir de défendre l’existence même du Canada à l’encontre de la séparation du Québec, parce que j’étais convaincu que ce pays, le Canada, offre l’occasion de développer une société de tous les possibles, ouverte à toutes les personnes qui acceptent le défi de s’ouvrir aux autres, quels que soient leur langue, leur religion, leur race, leur provenance, leur handicap, leur statut social, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur genre, ou leur condition économique.

Je n’ignorais certainement pas que le fait français était minoritaire au Canada et que bien d’autres avant moi, en Acadie et ailleurs au pays, avaient dû se battre, parfois avec entêtement, pour défendre leur identité et leur langue, et qu’il y aurait toujours des pressions sur cette langue par la force du poids démographique et culturel dominant de l’anglais en Amérique. Cependant, j’étais également convaincu que des lois efficaces pouvaient aussi rétablir un équilibre qui permette d’ouvrir un espace plus vaste à la langue française et que cet équilibre puisse aussi s’appuyer sur une majorité de citoyens parlant d’autres langues, partout au pays, qui choisiraient également d’embrasser les avantages humanistes de la pluralité culturelle des identités. C’est ce pays-là que je défendais en 1980, que j’ai défendu encore en 1995, et que j’ai toujours cherché à promouvoir au Sénat.

Non pas que l’indépendance du Québec ne soit pas, en soi, une option estimable. Se retrancher dans ses frontières est peut-être de prime abord un réflexe plus rassurant pour son identité, mais, personnellement, j’ai fait un choix de valeurs plus large, celui de construire une aire de liberté et de respect de ma langue qui fasse appel à ce qu’il y a de plus généreux dans l’homme : l’ouverture aux autres, la reconnaissance que la différence est une force d’humanisme plus puissante qui parie sur une idée de la liberté qui fait une place à l’ouverture et à la valorisation d’identités culturelles différentes.

J’ai fait ce choix consciencieusement, librement, parce qu’il était davantage ancré dans mes valeurs de civilisation personnelles. Il m’est apparu que faire cette expérience de liberté était le défi le plus exaltant d’une vie, mais qu’elle ne pouvait pas être dissociée de l’existence et de la défense, simultanément, de protections institutionnelles fortes qui puissent garantir que cet idéal ne s’effrite pas au gré des circonstances, des difficultés ou même des crises. Au contraire, de telles garanties peuvent assurer la résilience de cet idéal pour qu’il ne s’étiole pas ni ne se dissolve avec le temps, mais plutôt pour qu’il se raffermisse et se nourrisse de la conviction qu’il est la voie à privilégier pour laisser entrevoir l’avenir d’une société plus ouverte, plus tolérante, plus solidaire, une société qui pourrait être pour le monde en proie aux divisions, au sectarisme, à la pauvreté et à la violence comme un havre d’espoir, un idéal de paix, où toutes les différences puissent trouver le respect, s’apprécier mutuellement et se valoriser l’une l’autre.

Siéger dans la Chambre législative qu’est le Sénat est un privilège à nul autre comparable dans la vie publique, dans la *polis*, pas celle qui maintient l’ordre, mais dans la « cité », comme disaient Platon et les Grecs de l’Antiquité. À titre de sénateurs, aussi bien individuellement que rassemblés comme groupes ou comme membres d’un parti, nous disposons d’un pouvoir énorme : notre consentement est requis pour l’adoption valide de chaque loi dans ce pays. Nous devons d’abord revoir les lois présentées par le gouvernement, mais nous pouvons aussi débattre de tous les enjeux qui agitent notre monde, tout comme nous pouvons explorer toutes les dimensions des possibilités qui viseraient à élargir, à améliorer l’aire de notre liberté commune.

En d’autres mots, le Sénat n’est pas qu’une chambre de résistance aux projets de loi du gouvernement. C’est d’abord un lieu de possibilités permettant de susciter l’avènement de meilleures conditions pour le développement des valeurs qui nous définissent, la protection et l’élargissement des droits des minorités et des marginalisés — de ceux qui sont aux prises avec le système carcéral et qui souffrent de déficience mentale —, et, bien sûr, l’entendement de la voix des régions.

C’est là l’avantage fondamental de notre Chambre qui n’est pas fondée sur le processus électoral, plus à court terme, et plus perméable aux pressions des électeurs, aujourd’hui eux-mêmes bombardés, assaillis par la horde des médias sociaux qui véhiculent à la fois le meilleur et le pire, mais une Chambre qui peut donner à la réflexion sa chance, qui peut donner à la pause sa distance critique, qui peut donner à l’indépendance une plus grande objectivité, qui peut donner au temps la perspective qui tempère les emportements.

C’est ce rôle du Sénat en particulier qu’il m’apparaissait important de comprendre lorsque je suis entré dans cette enceinte et de faire partager lorsqu’en 2001 j’ai entrepris de publier un ouvrage sur le Sénat, intitulé *Protéger la démocratie canadienne : Le Sénat en vérité...*, auquel mon collègue le sénateur Mercer a fait référence. Pourquoi? Afin de faire valoir une autre perspective que celle que la critique jusque-là bien vocale avait répétée comme un soliloque, à savoir que le Sénat était impotent, sourd aux préoccupations des citoyens, et détaché du caractère réel de la société canadienne.

En fait, honorables sénateurs, la véritable fonction du Sénat m’est toujours apparue comme étant liée fondamentalement au principe fédéral, lequel définit notre forme de gouvernement, en ce que l’identité et l’autonomie des régions, et singulièrement celles du Québec, y sont clairement assurées, tout comme le statut des deux langues et les droits des minorités au respect et à la protection de leur identité. C’est ce qui nous distingue d’un pays unitaire : des institutions qui garantissent à chacun de ses citoyens une autonomie de choix réelle et une plus grande liberté.

Si nous ne sommes pas Américains, ce n’est pas par défaut ou par dépit, mais bien parce que nous préférons une expérience d’humanisme ancrée dans une conception de la liberté qui est différente de celle que nos voisins entretiennent, à savoir une conception qui valorise, entre autres, la dualité des langues et la diversité des identités, et qui développe une vision de la solidarité sociale plus généreuse.

J’ai toujours défendu cette conception de l’institution qu’est le Sénat du Canada dans plusieurs ouvrages, dans une quantité d’articles et de conférences, et même en intervenant personnellement pour la plaider devant les plus hauts tribunaux du pays : en 2013, à la Cour d’appel du Québec, et jusqu’à la Cour suprême du Canada. La décision qui en a résulté, en avril 2014, a établi clairement les paramètres de la nature constitutionnelle de notre institution, de son rôle et de sa fonction particulière dans notre système fédéral de gouvernement. C’est cette décision de la cour, en faveur de laquelle je suis intervenu, qui fait que le premier ministre Trudeau a pu recommander 49 sénateurs qui siégeraient sans affiliation politique. Combien d’entre eux seraient ici aujourd’hui s’il avait fallu que chacun se présente à une élection afin d’être admis dans cette enceinte, comme le prévoyaient les quatre projets de loi du précédent gouvernement? Je vous laisse à vos réflexions… Ce que je voulais souligner, c’est que d’autres ont été ici avant vous, ont agi en toute indépendance et ont pavé la voie au rôle que vous jouez aujourd’hui.

Cela a été pour moi un privilège unique d’assumer à la fois les responsabilités de législateur et, comme membre du Barreau du Québec depuis 50 ans, de pouvoir agir directement comme partie intervenante devant les plus hauts tribunaux du pays, à plus de neuf reprises, pour faire valoir plusieurs principes essentiels à notre existence comme pays : le statut égal du français comme langue officielle, les droits de la personne à l’encontre d’une interprétation abusive des privilèges parlementaires, la défense du caractère constitutionnel du Sénat et sa responsabilité particulière à l’égard de la Charte canadienne des droits et libertés dans le processus de révision des lois, ainsi que la compréhension de la portée des principes institutionnels à la base de notre système de démocratie parlementaire et de monarchie constitutionnelle.

De telles interventions ne s’étaient jusqu’alors jamais produites dans l’histoire politique du Parlement fédéral. Je demeure profondément reconnaissant aux cours de justice qui m’ont donné cette occasion. Croyez-moi, je l’ai toujours fait dans le plus grand souci de l’éthique professionnelle qui s’impose dans ces circonstances exceptionnelles.

(1450)

Je n’ai jamais cru que l’on devait se limiter au seul texte des projets de loi et en faire une étude de façon littérale, sans vraiment en comprendre ou en évaluer la portée pour les groupes particuliers de personnes touchées, notamment les minorités et les marginalisés. La Charte énonce des droits et libertés qui s’apprécient dans le contexte évolutif de notre société. Ces droits et libertés ne sont pas figés dans le temps; ils doivent aussi s’apprécier du point de vue de ceux et celles qui sont directement concernés, touchés par les projets de loi, et non pas uniquement en référence à la condition d’ensemble de la majorité dans la société.

Par exemple, c’est ce qui m’a amené en 2001, avec le sénateur Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse, à faire adopter un amendement à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, pour que les sentences à prononcer tiennent compte de la condition particulière des jeunes Autochtones, qui, on le sait, sont fortement désavantagés dans le système de justice. Cet amendement a été adopté avec une seule voix de majorité, bien que la ministre de la Justice de l’époque ait déclaré publiquement au Comité des affaires juridiques que le gouvernement n’accepterait aucun autre amendement et que le projet de loi avait été suffisamment bonifié à la Chambre des communes. Après l’adoption de cet amendement, le premier ministre Chrétien était furieux, mais les Communes ont fini par se résigner et accepter l’amendement protégeant les jeunes Autochtones aux prises avec le système de justice pénale.

En 2000, j’ai présenté, appuyé par le sénateur indépendant Michael Pitfield — que certains d’entre vous connaissent et avec qui ils ont travaillé — un amendement de grande importance politique pour l’avenir du Canada lors du débat du projet de loi sur la clarté. L’amendement visait à reconnaître formellement que la responsabilité première de tout gouvernement canadien est de défendre l’intégrité du pays, au-delà et avant toute considération d’une initiative de négociation de l’éclatement du Canada. Le débat a été tendu, le gouvernement s’y est opposé avec tous les moyens à sa disposition et l’amendement a finalement été rejeté. Cependant, l’argument démontré n’avait échappé à personne; il est d’abord du devoir incontournable du gouvernement du Canada de défendre sans réserve l’existence et la survie du pays. D’ailleurs, j’avais auparavant recommandé personnellement, dans une note confidentielle remise au premier ministre Chrétien après le référendum de 1995, de chercher à obtenir de la Cour suprême la clarification des conditions qui devaient légalement s’appliquer, si jamais il devait y avoir un troisième référendum sur la séparation, afin d’éviter que le pays ne soit constamment l’otage de provinces qui puissent, à tout moment, déclencher des référendums sur la séparation et, de surcroît, que seule la province sécessionniste puisse en interpréter et en valider le résultat. Le débat de l’amendement au projet de loi sur la clarté mettait en cause la survie même du pays, et il m’apparaissait fondamental qu’avant de démembrer le Canada, il fallût d’abord poser clairement le devoir absolu de défendre, sans quelque réserve, son intégrité.

Cependant, honorables sénateurs, le débat le plus passionné et le plus long, s’échelonnant presque tous les jours sur une période de plus de trois mois, a été celui de l’amendement présenté par le sénateur Jerry Grafstein et moi, en 1999, qui cherchait à limiter le pouvoir d’extradition du ministre de la Justice vers les pays imposant la peine de mort, et qui visait singulièrement les États-Unis, où la peine capitale est aujourd’hui toujours en vigueur dans 29 États. Nous alléguions que cet article du projet de loi était contraire à l’article 7 de la Charte, parce qu’il rétablissait en fait la peine de mort. À la Chambre des communes, cette question avait complètement échappé à l’attention des députés. Le gouvernement avait déployé une nouvelle fois tout son arsenal pour rejeter l’amendement, malgré le fait que nous ayons demandé qu’il s’agisse d’un vote libre, comme il l’avait été auparavant lors de l’abolition de la peine capitale en 1976, puisqu’il s’agissait, avant toute considération, d’une question de morale personnelle. Le gouvernement est même allé jusqu’à informer la sénatrice et sœur « Peggy » Butts qu’elle verrait les subventions fédérales à ses organismes de charité suspendues si elle ne votait pas comme le gouvernement l’exigeait. Le Président du Sénat d’alors, l’honorable sénateur Gildas Molgat, avait reçu l’ordre du gouvernement de voter contre l’amendement. Or, à l’encontre même de cet ordre, affirmant ses convictions personnelles, son indépendance et sa responsabilité de sénateur, le président Molgat a voté en faveur de l’amendement. Quelque temps plus tard, il a été démis de son poste et a repris son siège parmi les sénateurs. Le destin voulut malheureusement qu’il décède quelques mois plus tard, en janvier 2001. Je m’étais rendu à Winnipeg pour assister à ses funérailles avec la gouverneure générale du Canada, Adrienne Clarkson.

L’amendement a été rejeté au Sénat après un « tordage de bras » inimaginable. Cependant, cette défaite ne signalait pas la fin du débat. La Cour suprême, un an plus tard, dans la décision *États-Unis c. Burns* et Rafay (2001), a déclaré inconstitutionnelle cette disposition de la loi d’extradition, en soulignant dans son jugement, au passage, qu’elle avait « noté » le débat qui avait eu lieu au Parlement.

Honorables sénateurs, l’histoire retient toujours les gestes courageux, exemplaires et inspirants, et elle oublie ceux qui se sont pliés aux circonstances. Il est difficile de concevoir une manifestation d’indépendance plus claire et plus éprouvante que celle-là. Vous comprendrez ainsi que l’indépendance est plus qu’une étiquette dont on se réclame pour se donner bonne conscience. L’indépendance s’est déjà manifestée par le passé, au sein de notre institution, et ce, de manière éclatante.

Par ailleurs, un débat qui se poursuit encore aujourd’hui est celui qui est lié à un amendement visant à élargir la protection prévue à la partie VII de la Loi sur les langues officielles, et qui a été présenté à plusieurs reprises par feu le sénateur Jean-Robert Gauthier, entre 2001 et 2004. Le gouvernement d’alors, bien embêté de s’opposer à une meilleure protection pour les francophones ou anglophones en situation minoritaire, ajournait constamment le débat pour le faire traîner en longueur parce qu’on savait que le sénateur Gauthier allait devoir prendre sa retraite dans un avenir rapproché. Le gouvernement déclarait toujours publiquement son appui à la Loi sur les langues officielles et faisait valoir ses nombreux engagements financiers au soutien des objectifs de la loi. Le sénateur Gauthier a dû se résigner à quitter le Sénat sans que l’amendement ait été adopté. C’est la sénatrice Claudette Tardif et moi qui en avons pris la succession et qui avons poussé le gouvernement dans ses derniers retranchements et à ne pas se défiler devant son obligation constitutionnelle. L’amendement a fini par être adopté en 2005, mais les règlements qui devaient s’ensuivre ne l’ont jamais été, rendant la disposition quasi caduque, comme la Cour fédérale l’a jugé en 2018. C’est toute l’Acadie et les communautés minoritaires qui en portent toujours le poids. Je ne serai malheureusement pas présent parmi vous pour contribuer au débat et à l’adoption d’un projet de loi sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, devenu une nécessité incontournable.

**Des voix :** Bravo!

**Le sénateur Joyal :** Honorables sénateurs, la liste des amendements et des projets de loi que j’ai pu présenter ou susciter au fil des 23 dernières années est longue, et j’abuserais de votre patience si je me les remémorais tous. Cependant, laissez-moi vous en rappeler quelques-uns.

Qu’il me suffise de rappeler ceux présentés à la Loi antiterroriste, pendant la crise de sécurité nationale qui a suivi les événements du 11 septembre 2001, afin de donner un réel statut à l’« avocat spécial » — notion que comprend bien le sénateur Gold — pour protéger le principe de la présomption d’innocence et le droit à un procès impartial, amendements rejetés sur les instances du gouvernement au Sénat. Toutefois, la substance en a été rétablie plus tard à la suite d’un jugement de la Cour suprême.

Il y a aussi les amendements présentés en 2016, auxquels certains d’entre vous ont fait référence tantôt, avec l’appui du sénateur Cowan, pour retirer le critère de « mort raisonnablement prévisible » dans le projet de loi sur l’aide médicale à mourir, amendements qui ont été adoptés par le Sénat, mais rejetés par la suite par le gouvernement à la Chambre des communes. On connaît la suite : en septembre dernier, en pleine campagne électorale, la Cour supérieure du Québec a jugé ce critère non constitutionnel, contraire à la Charte, et le tribunal a donné six mois au Parlement pour modifier la loi.

(1500)

Je n’aurai malheureusement pas la satisfaction de voter au cours de la nouvelle année pour rétablir l’amendement que nous avions présenté, et sur lequel la majorité au Sénat, cédant malheureusement aux instances du gouvernement, n’a pas voulu insister pour protéger la dignité des malades en proie à des souffrances intolérables et irrémédiables.

Je pourrais aussi rappeler l’amendement présenté en 2018, avec l’appui de plusieurs d’entre vous, à la Loi sur les corporations canadiennes, pour garantir que des progrès réels soient réalisés en vue d’assurer une présence équitable des femmes au sein des conseils d’administration des grandes entreprises, conformément au principe de l’égalité entre les hommes et les femmes reconnu dans la Charte. L’amendement a été défait, mais le problème est encore bien présent; selon les chiffres publiés récemment par le Diversity Institute de l’Université Ryerson de Toronto, en 2019, les femmes n’occupent que 24,9 % des postes de direction.

Je pourrais également rappeler l’amendement de 2018 visant à combattre les paradis fiscaux, présenté par le sénateur Carignan, que j’ai fortement appuyé lors du débat entourant la Loi sur le cannabis. L’amendement a été défait, mais la réalité saute aux yeux : le crime organisé a maintenant envahi le domaine des permis de la culture du cannabis à des fins médicales, comme le révélait récemment le service responsable des enquêtes sur les produits de la criminalité de la police de Montréal.

La prolifération des paradis fiscaux sape le principe d’équité entre tous les citoyens, principe qui est à la base du vouloir-vivre en commun démocratique. La lutte contre cette plaie sociale doit être impérativement menée si nous ne voulons pas que la gangrène du populisme se répande chez nous et vienne saper les fondements de notre liberté.

Il y a également les amendements présentés par le sénateur Dalphond, dont j’ai défendu la nécessité à titre de président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, et que j’ai appuyé fortement, le printemps dernier, dans le but de protéger le principe d’indépendance judiciaire mis en cause dans le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l’accès à l’information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d’autres lois en conséquence, et le projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel (agression sexuelle). Dans une société de droit, comme l’est le Canada, on ne peut affaiblir ce principe sans remettre en cause au même moment tout l’édifice de la protection de nos droits et libertés.

Plusieurs amendements apportés à des projets de loi du gouvernement Harper et modifiant le Code criminel ont été défaits, puis rétablis à la suite de jugements de la Cour suprême.

Permettez-moi, honorables sénateurs, de vous rappeler que les tribunaux prennent régulièrement connaissance des débats de notre Chambre lorsqu’il s’agit de décider d’une question de droit qui met en cause une loi du Parlement. Il est souvent arrivé que les tribunaux mentionnent spécifiquement les arguments soulevés lors de nos débats, et ce, « sept fois plus souvent que la Chambre des communes », comme aimait le rappeler l’ancien sénateur George Baker.

Puis, il y a ces moments privilégiés où l’on peut contribuer directement à changer les bases des rapports sociaux au Canada pour les rendre plus égalitaires, comme lorsque j’ai parrainé au Sénat, en 2005, l’adoption de la Loi sur le mariage civil. Cette loi est maintenant appuyée par plus de 80 % des Canadiens.

Il y a aussi le projet de loi que j’ai présenté en 2008, avec l’appui de la sénatrice Andreychuk, pour établir un système réglementaire destiné à mieux protéger les droits de la personne des employé(e)s du Parlement qui seraient victimes d’abus.

Il y a également les trois projets de loi successifs que j’ai présentés en 2009, 2012 et 2015 pour faire reconnaître et promouvoir les langues autochtones, projets de loi que le gouvernement a fini par faire siens et que nous avons fièrement adoptés en juin 2019, rendant ainsi aux peuples autochtones la dignité de leur identité, identité dont ils avaient été dépouillés depuis plus de 150 ans. L’histoire du pays changea alors son cours.

Enfin, il y a les derniers projets de loi que j’ai présentés hier au Sénat : l’un pour prohiber les thérapies de conversion à l’égard des jeunes, déjà présenté en avril 2019, et l’autre modifiant la Loi sur la capitale nationale pour protéger l’intégrité patrimoniale de la Colline du Parlement et des monuments et sites historiques nationaux.

Honorables sénateurs, j’ai rappelé tous ces amendements et projets de loi, présentés ou lancés au fil de toutes ces années, pour soumettre à votre réflexion quelques-uns des enseignements que j’en tire.

D’abord, ce n’est pas en soi le fait d’adhérer à un parti politique qui sape l’indépendance d’un sénateur : je crois l’avoir illustré par le rappel de ces quelques débats passés auxquels j’ai pris part directement ou auxquels j’ai été personnellement associé.

L’indépendance, honorables sénateurs, c’est d’abord une échelle de valeurs personnelles que chacun définit par soi-même à la suite de son expérience de vie, du sens que lui-même donne à sa vie, des valeurs que chacun choisit de défendre, de la vision qu’il a d’une société plus libre et des initiatives que chacun d’entre nous est prêt à prendre pour les faire valoir lors de l’étude des projets de loi, lors des débats de politique publique ou encore pour présenter des projets de loi d’intérêt privé, ce que chacun a la possibilité de faire.

Cette indépendance est aussi une affaire de volonté. Est-on prêt à prendre le risque personnel de s’opposer aux désirs du gouvernement, du premier ministre lui-même, qui vous a recommandé et qui, dans certains cas — comme dans mon cas —, peut être votre ami intime? Il m’est arrivé à quelques reprises au cours de ces années d’avoir un débat avec le premier ministre Chrétien, qui m’avait lui-même nommé au Sénat et à qui je demeure personnellement et profondément reconnaissant d’avoir pris le risque de me recommander au gouverneur général de l’époque. Ou encore, honorables sénateurs, est-on prêt à s’opposer à un gouvernement qui veut voir sa législation adoptée à tout prix le plus rapidement possible, ou bien vous contenterez-vous d’exprimer simplement votre point de vue, et de voter en dépit de vos valeurs ou de vos convictions personnelles intimes?

Cette indépendance peut aussi se défendre et se rationaliser sur un plan purement démocratique. La plus grande faiblesse qui afflige les institutions démocratiques canadiennes, comme le démontrait récemment le professeur Donald J. Savoie dans son livre publié le 30 novembre dernier, est liée à la surconcentration du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif entre les mains du seul premier ministre et de ses quelques acolytes immédiats. C’est la plus grande plaie qui afflige notre système et qui a tendance à se répandre en dépit de tous les engagements de réforme. Or, le Sénat dispose d’un pouvoir législatif réel pour d’abord garantir le principe fédéral et le respect des droits des minorités. S’il choisit de devenir une simple chambre qui donne des avis, tout sages soient-ils, sans jamais insister sur les droits fondamentaux, ou le respect de la Constitution du pays, il faillit à son rôle fondamental. Le Sénat se fera alors facilement manipuler, d’autant plus si les sénateurs s’isolent dans leur individualité respective et n’agissent pas comme groupes, avec une orientation politique définie, pour faire contrepoids à la toute-puissance du premier ministre et de l’appareil gouvernemental à son service et au contrôle et à l’empreinte qu’il laisse sur l’administration.

Honorables sénateurs, soyez bien avisés de réfléchir avant de modifier les règles entourant la durée des débats dans cette Chambre : le gouvernement, quel qu’il soit, trouvera toujours une astuce pour tirer avantage au maximum d’une situation particulière ou d’une brèche pouvant affaiblir tant les pouvoirs que l’indépendance de cette Chambre.

Je demeure convaincu que le Sénat peut être également une tribune privilégiée pour rendre réelle et tangible la devise de l’Ordre du Canada, « désireux d’une patrie meilleure », *desiderantes meliorem patriam*. C’est tout à fait possible, je peux en témoigner devant vous. En m’inspirant des principes et des valeurs de culture que j’ai pu faire miennes au cours des ans, je reste personnellement convaincu qu’un sénateur est ce qu’il fait.

Le mieux est toujours possible. Il en va à chacun de nous de définir sa marge d’initiatives. À notre âge de sagesse présumée, pour citer un directeur de théâtre connu, Enrico Casagrande, et je cite :

J’aime mieux (personnellement) une vie dans la tempête qu’une vie à me reposer. Intuitivement par goût, par devoir (par culture), je cherche la tempête.

J’ai toujours cru moi-même que l’art, la réflexion, la vie de la pensée sont cette « tempête » qui nous mène vers le mieux. L’art est politique parce qu’il agit sur le monde, et ce possible m’importe, parce qu’il nous transforme aussi en notre for intérieur.

(1510)

J’ai toujours été quelque peu dubitatif, voire craintif, vis-à-vis des hommes ou des femmes politiques qui se tiennent à distance de l’histoire, de la culture, du cinéma, de la littérature, du théâtre, des musées. C’est ce que soutenait lui-même en son temps Cicéron, sénateur romain, il y a plus de 2000 ans. Ceux-là n’entretiennent pas ce que ma mère appelait « la science du doute », c’est-à-dire le fait que la vie n’a pas commencé avec nous et qu’elle ne finira pas non plus lorsque notre fin sera arrivée. La réflexion sur ce que nous sommes et ce que la liberté représente dans notre temps et notre monde d’aujourd’hui ne peut s’apprécier que si nous fréquentons les œuvres de culture. Au-delà du divertissement qui peut certainement nous alléger l’esprit, il y a la responsabilité que nous portons d’élargir notre mémoire et l’horizon de nos libertés.

Si nous ne comprenons pas ce que l’histoire a emporté dans son cours avant nous, aussi bien les moments d’exaltation que les pires horreurs, comment pouvons-nous véritablement comprendre et apprécier la portée des gestes que nous sommes appelés à poser? Par exemple, ici même au pays, c’est une certaine idée de la supériorité d’une civilisation en particulier qui a fait concevoir les pensionnats autochtones, une horreur de notre histoire qu’on ne devra jamais oublier et qui nous engage dans la voie de la réconciliation et d’une meilleure gouvernance du Canada, alors que c’est notre solidarité humaine qui nous a fait accueillir, en 2015, 25 000 réfugiés syriens fuyant la destruction et la mort certaine. Cette solidarité nous amène à ouvrir nos cœurs et nos portes à la souffrance des autres peuples.

Ce sont véritablement l’art et la culture qui nous font entrevoir les meilleurs possibles de l’homme, les plus lumineux, ceux qui nous relient à notre humanité commune, qui donnent son plein sens à notre engagement public et qui peuvent nous faire appréhender un champ plus large pour notre liberté.

Ainsi, grâce à l’appui de l’Association interparlementaire Canada-France, de la Bibliothèque du Parlement, du Comité de la régie interne, et des Présidents du Sénat — y compris l’honorable sénateur Furey, que je remercie personnellement, mais aussi les sénateurs Housakos, Pierre Nolin, Kinsella, Hays et Molgat —, j’ai pu, au cours des ans, organiser au Sénat cinq différents symposiums. Le premier, en 2008, portait sur la relation d’exception entretenue avec la France. Le second, avec le sénateur Hugh Segal, en 2010, portait sur la monarchie constitutionnelle au Canada. Le troisième, à l’occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, en 2014-2015, portait sur le processus de transformation politique qu’a déclenché la guerre au Canada. Le quatrième, en 2015, avec la Faculté de droit de l’Université d’Ottawa, portait sur la réforme du Sénat au-delà d’un amendement à la Constitution. Enfin, le cinquième, en 2017, marquait le 150e anniversaire de la Confédération et nous a aidés à réfléchir à la situation où nous en sommes comme pays. Je remercie singulièrement l’honorable sénatrice Seidman d’avoir accepté de coprésider ce cinquième symposium.

Cette initiative, comme le savent les sénateurs, a été accompagnée de la frappe de la médaille du 150e anniversaire du Sénat, projet fort heureusement mené à terme grâce à l’appui et à l’amitié infatigable de mon collègue et ami le sénateur David Wells. Cette médaille a fait la fierté d’un millier de Canadiens et de Canadiennes qui ont été reconnus pour leur bénévolat. Peut-être le Sénat devrait-il en faire un programme annuel permanent afin d’entretenir sa relation continue avec les Canadiens et Canadiennes engagés bénévolement à l’amélioration des conditions de vie de leur milieu.

Chacun de ces cinq séminaires a donné lieu à la publication d’un ouvrage important, dont certains ont reçu des prix remarquables. Ils resteront comme un témoignage tangible de notre réflexion sur notre maturité comme pays et sur le caractère particulier de notre identité nationale.

Je ne peux oublier, bien sûr, l’initiative entreprise avec les sénateurs Suzanne Fortin-Duplessis et Wilfred Moore de faire exécuter un calendrier commémoratif à l’occasion du jubilé de diamant de Sa Majesté Elizabeth II, calendrier placé au centre de la table des greffiers et dont les coûts ont été payés à même les contributions de chacun des sénateurs et du haut personnel de cette Chambre.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, ce calendrier demeurera un témoignage de notre respect à l’égard de la chef de l’État, de Sa Majesté. Je suis extrêmement reconnaissant aux sénateurs qui ont participé à ce projet, et tout particulièrement au sénateur Noël Kinsella, qui a encouragé cette initiative.

[*Français*]

Cependant, ce qui m’a procuré l’une des plus grandes satisfactions et l’un des plus grands bonheurs a été de coopérer étroitement, encore une fois grâce à l’Association interparlementaire Canada-France, avec les différents ambassadeurs de France au Canada depuis mon élection en 1974. Il y en a eu 16 en tout, de Jacques Viot jusqu’à l’ambassadrice actuelle, Mme Kareen Rispal. Cela a permis d’approfondir l’histoire qui lie singulièrement le Canada à la France et de mieux comprendre et d’appuyer les valeurs de civilisation que nos deux pays ont en commun. Cette action a permis aussi d’appuyer fortement la défense par le Canada et la France de la règle de droit et des droits de la personne dans les forums mondiaux que sont l’ONU, le G7, le G20, l’OCDE, l’OMC et l’Organisation internationale de la Francophonie.

J’ai pu aussi mettre de l’avant, d’abord avec le sénateur Jerry Grafstein et ensuite avec les sénatrices Linda Frum et Patricia Bovey, un projet de Galerie nationale de portraits dans l’ancienne ambassade des États-Unis, en face du Parlement, et convaincre le premier ministre d’alors, Jean Chrétien, d’aller de l’avant. Malheureusement, il est regrettable que ce projet ait été abandonné en cours de réalisation par les gouvernements suivants.

J’ai eu l’occasion également de faire paraître de multiples articles dans des publications spécialisées, comme le *Supreme Court Law Report* et la *Revue parlementaire canadienne*, et dans des ouvrages universitaires. Enfin, j’ai pu publier des essais historiques, donner des conférences spécialisées dans des universités et lieux de savoir et faire des communications devant des associations professionnelles. Toutes ces contributions illustrent combien la position de sénateur peut être un ferment de réflexion, d’études et de débats qui font progresser les idéaux à la base de la vitalité et du type de société qu’est le Canada.

Je n’ai pas eu à m’absenter plus qu’il n’en faut des travaux de la Chambre puisque, à un certain moment, on a plutôt considéré que je cumulais peut-être trop d’allocations de présidence et de vice-présidence de comités permanents ou spéciaux, comme si on pouvait trop travailler!

Je vous quitte en ayant tenté de contribuer à l’amélioration de notre institution et à la protection de sa réputation et de son intégrité. J’ai pu, avec la sénatrice Andreychuk, participer dès 2004 à la rédaction d’un code d’éthique et à la nomination d’un conseiller en éthique qui soit tout à fait indépendant afin de nous assurer que le Sénat n’ait pas à se soumettre au commissaire à l’éthique de la Chambre des communes, comme le voulait les deux gouvernements qui se sont succédé à l’époque, une bataille qui a duré trois ans. Par ailleurs, cela ne m’a pas empêché de défendre les privilèges des sénateurs et la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités lorsque le vérificateur général est intervenu dans cette Chambre sans comprendre véritablement le rôle et les fonctions d’un sénateur.

Pendant 15 années, j’ai occupé, à tour de rôle, la charge de président et de vice-président du Comité permanent sur l’éthique et les conflits d’intérêts des sénateurs parce que j’étais intimement convaincu que la confiance du public envers le Sénat était fondamentalement dépendante et liée à la rigueur avec laquelle les sénateurs appliqueraient les principes et les règles du code d’éthique. L’inaction d’un seul sénateur se répercute toujours sur l’ensemble, et tous en écopent.

Je vous incite à poursuivre la révision du Code d’éthique à la suite du rapport déposé en août dernier. Il en va de l’intégrité même et de l’honneur dont cette Chambre doit maintenir bien haut la responsabilité.

Je vous quitte en vous ayant laissé en don, pour l’édification des générations à venir, toutes ces œuvres d’art autochtones, dorénavant partie intégrante de l’environnement quotidien du Sénat, ces neuf portraits des rois de France du Régime français au Canada et ces trois portraits de rois d’Angleterre, qui seront bientôt présentés dans le foyer du Sénat. Ces œuvres nous aident à mieux comprendre et apprécier nos origines politiques, juridiques et culturelles. Surtout, je vous laisse l’imposant fauteuil du Président sir Alexandre Lacoste, un rappel de l’autorité et de la préséance de la présidence dans l’institution du Sénat.

Honorables sénateurs, je ne pourrais vous quitter sans remercier le Président et son bureau, le greffier du Sénat et son bureau, le Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, la Direction des comités, l’huissier du bâton noir et son équipe, la Direction des affaires internationales et interparlementaires, la Direction des communications, le Bureau du légiste, la Direction des ressources humaines et la Direction des services d’information. Tous ces groupes sont à notre service de manière désintéressée, objective, indépendante et combien efficace.

(1520)

Tout ce que j’ai énuméré plus tôt, et combien d’autres choses encore, n’aurait pu se réaliser sans l’amour et l’affection de ma famille immédiate et de la personne avec qui je partage ma vie, ma passion pour la réflexion, l’écriture, l’histoire et les œuvres d’art… sans l’équipe de collaborateurs dévoués, loyaux, empressés, donnés à la tâche pour que tout soit toujours impeccable et exemplaire. Quant à ceux qui sont ici dans la tribune aujourd’hui — je vois M. Alain Landry, M. Norman Villegas, M. Momar Diagne, mon ami, M. Aram Adjemian, pour qui j’ai tellement d’admiration en raison de l’ouvrage qu’il a publié pour présenter les origines du génocide arménien et qui reste très impliqué à défendre les intérêts de cette communauté bafouée par l’histoire et, surtout, honorables sénateurs, M. Sébastien Payet, qui partage mon quotidien de parlementaire depuis plus de 15 ans maintenant —, ils sont des exemples d’indéfectible loyauté, de véritable et sincère amitié. Je leur demeurerai éternellement reconnaissant; ils savent qu’ils peuvent compter sur mes sentiments d’affection pour eux-mêmes, pour leurs enfants, leurs conjointes et leur famille.

[*Traduction*]

S’investir sur la scène publique, ce n’est pas seulement défendre des valeurs fondamentales lorsqu’elles sont directement menacées. C’est aussi défendre avec diligence ces valeurs lorsqu’elles sont compromises par des mesures motivées par l’opportunisme. Le caractère noble du service public est une récompense en soi. Nul besoin de l’encourager, de le louanger ou de le reconnaître; il suffit de savoir que la cause du service public est en soi une bonne chose.

[*Français*]

J’ai véritablement aimé le Sénat, honorables sénateurs : je le quitte en emportant une dette personnelle à l’égard de chacune et chacun d’entre vous. J’ai été heureux ici, j’ai pu bénéficier de votre considération sincère et, pour plusieurs, d’une amitié chaleureuse et combien stimulante. J’ai beaucoup apprécié nos débats, qui sont au cœur de l’exercice qu’est la démocratie. Les idées différentes doivent s’entrechoquer; la coexistence de voix discordantes, de voix multiples est au cœur de la santé et de la vitalité de la démocratie, comme l’a mentionné l’honorable sénateur Plett. Je remercie celles et ceux qui ont exprimé des points de vue divergents des miens, car ils m’ont aidé à pousser ma réflexion.

J’espère, honorables sénateurs, que nos chemins se croiseront encore à l’avenir, afin que nous puissions toujours répondre « présents », s’il arrive que le destin de notre pays soit remis en cause et que l’idéal de liberté que nous nous en faisons nous demande de répondre tous également « en avant! ».

Vive, à jamais, le Canada!

**Des voix :** Bravo

L’honorable Serge Joyal, c.p.

**Interpellation—Fin du débat**

**L’honorable Renée Dupuis,** au nom du sénateur Mercer, ayant donné préavis plus tôt aujourd’hui :

Qu’il attirera l’attention du Sénat sur la carrière de l’honorable sénateur Joyal, c.p.

— Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd’hui pour saluer l’honorable sénateur Serge Joyal, qui est à la veille de son départ du Sénat du Canada. Le sénateur Joyal a consacré une très grande partie de sa vie professionnelle de parlementaire soit à la Chambre des communes, soit au Sénat, de 1997 à 2020, sans compter les fonctions ministérielles qu’il a occupées. Son engagement public a été reconnu au Canada et ailleurs, comme en témoigne la décoration de commandeur de la Légion d’honneur que la France vient de lui remettre ce mois-ci à Ottawa. J’ai connu le sénateur Joyal lorsqu’il était président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et président de son comité directeur, soit du 22 novembre 2017 à la dissolution de la 42e législature, le 11 septembre 2019, une période durant laquelle j’ai exercé les fonctions de vice-présidente du même comité.

Mes remarques porteront donc sur le sénateur Joyal comme je l’ai connu quand je suis devenue sénatrice en novembre 2016. J’ai d’abord été frappée par l’érudition du sénateur Joyal. Sa préoccupation de préserver la réputation de l’institution du Sénat était constante, tout comme sa volonté que l’on ne porte pas atteinte au privilège parlementaire. Il se souciait de l’articulation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires dans le régime juridique canadien. Son intérêt pour le droit dans toutes ses composantes transparaissait dans ses interventions. Je retiens plus particulièrement de la conduite des travaux du comité par le sénateur Joyal les éléments suivants : premièrement, le soutien qu’il donnait aux membres du comité lors de l’étude des projets de loi. Je pense que c’est le sénateur Plett qui l’a souligné cet après-midi. Deuxièmement, les précisions que le sénateur apportait, au besoin, aux questions des sénateurs et aux réponses des témoins. Troisièmement, son analyse minutieuse des projets de loi. Quatrièmement, les efforts intenses pour se restreindre dans ses propres questions aux témoins. Cinquièmement, ses interventions à la recherche de solutions en cas de positions inconciliables entre les membres du comité. Enfin, sa fidélité à la langue française classique, y compris dans l’utilisation de la formule traditionnelle « madame le sénateur » quand il me donnait la parole. Je tiens également à souligner que, à titre de président du comité directeur du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, le sénateur Joyal a mené nos travaux avec doigté.

Sur une note plus personnelle, je me permets souligner que j’ai apprécié son sens de l’humour discret. Le sénateur Joyal m’a même annoncé qu’il serait ravi d’être invité à titre de témoin devant le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat. Nous savons que son engagement dans la vie publique et dans la société ne s’arrêtera pas à la porte du Sénat quand il l’aura refermée.

**Des voix :** Bravo! Bravo!

(1750)

[*Traduction*]

**L’honorable Lillian Eva Dyck :** Je prends la parole aujourd’hui pour rendre hommage à notre ami et collègue l’honorable sénateur Joyal. Sénateur, vu votre excellent travail et vos efforts de sensibilisation, le Sénat perdra, au moment de votre retraite en février, l’un des alliés les plus dévoués des peuples autochtones et l’un des meilleurs défenseurs des droits des Autochtones. Je tiens en particulier à rendre hommage au travail que vous avez accompli dans le dossier des affaires autochtones, ici, au Sénat. Afin d’être brève, je parlerai de trois de vos réalisations qui ressortent pour moi.

Premièrement, en 2014, avant même que le gouvernement fédéral lance l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, vous, sénateur, avez préparé le document juridique qui convaincrait le gouvernement que c’était nécessaire. Vous l’avez préparé, et il a été remis à l’Association des femmes autochtones du Canada et rendu public dans un communiqué. Notre caucus tout entier a appuyé cette mesure à l’unanimité.

J’ai été profondément touchée par votre dévouement et votre volonté de prêter main-forte et d’employer votre brillant esprit à lutter pour que justice soit rendue aux femmes et aux filles autochtones, ainsi qu’à leurs familles, qui ont mené la lutte pour établir l’enquête nationale. Votre engagement pour cette cause a toujours représenté beaucoup à mes yeux.

Deuxièmement, je tiens à souligner votre dévouement inlassable à l’égard d’une mesure législative que vous avez présentée au Sénat à trois reprises au cours de votre carrière ici. La dernière version de cette mesure était un projet de loi d’intérêt public du Sénat, le S-212, Loi sur les langues autochtones du Canada. Comme nous le savons tous, la substance de cette mesure a été intégrée au projet de loi d’initiative ministérielle C-91, Loi sur les langues autochtones, qui a été adopté lors de la dernière législature.

À la deuxième lecture du projet de loi S-202, vous avez dit : « Nous devons la diversité de notre pays aux peuples autochtones et aux efforts qu’ils ont déployés au fil des siècles pour tenter de conserver leur identité, surtout dans un système scolaire aussi difficile. »

Ces mots m’ont profondément interpellée, car, comme beaucoup d’Autochtones, j’ai eu à surmonter la honte de mon héritage cri, résultat de la colonisation, à retrouver la fierté de qui je suis, et à allumer la flamme de mon identité autochtone. Je vous remercie d’avoir défendu notre cause collective.

Troisièmement, par son discours, le sénateur Day m’a rappelé la générosité dont vous avez fait preuve en faisant don au Sénat de plusieurs œuvres d’art. Je pense en particulier à celles qui se trouvent dans la salle du Comité des peuples autochtones dans les anciens locaux du Sénat. C’était une salle si belle, chaleureuse et accueillante grâce à tous les beaux tableaux d’artistes autochtones que vous avez donnés. C’était une salle absolument fantastique.

Je me souviens d’une cérémonie sacrée que nous avons tenue avec les masques des grands-pères qui faisaient partie de la culture haudenosaunee — des objets sacrés qui étaient sur le mur — et l’un de nos spectateurs, Rarihokwats, qui est presque toujours présent, a pensé qu’il fallait prendre soin de ces masques sacrés. Nous avons donc organisé, avec vous et la commission nationale des arts, une cérémonie sacrée pour en prendre soin. Cela restera à jamais gravé dans mon cœur. En collaboration avec vous, le sénateur Sinclair, l’ancien sénateur Moore et des gens de la commission nationale des arts, nous avons organisé cette cérémonie pour prendre soin des gens et des témoins qui ont comparu devant le Comité des peuples autochtones.

Je vous remercie — *Kinanaskomitin*. C’est un mot cri qui signifie merci. Je vous salue. Je suis très heureuse de vous avoir connu et d’avoir tiré profit de votre sagesse.

**L’honorable Denise Batters :** Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd’hui pour rendre hommage à un membre distingué du Sénat du Canada, le sénateur Serge Joyal. C’est l’exemple parfait d’un homme distingué et érudit. Sa carrière a été parsemée de tellement de réalisations, d’honneurs et de récompenses que je ne les énumérerai pas ici, puisque je n’ai que trois minutes.

Cela dit, on ne soulignera jamais assez tout ce que le sénateur Joyal a apporté au Sénat. Il a marqué les débats parlementaires d’une sagesse et d’une passion qui nous ont tous enrichis. Je sais aussi qu’il a servi de mentor à de nombreux sénateurs au fil des ans.

J’ai eu l’honneur de siéger au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles avec le sénateur Joyal pendant plus de six ans. Son esprit de juriste, ses questions réfléchies et la justesse de son jugement m’inspirent un profond respect. Certains seront peut-être étonnés d’apprendre qu’il nous est même arrivé d’être d’accord à propos de certains points de droit ou de certaines mesures législatives.

Parmi mes meilleurs moments au sein du Comité des affaires juridiques, beaucoup se sont passés comme suit : j’étais assise en face du sénateur Joyal et du Sénateur George Baker; le sénateur Baker lançait une remarque amusante, à laquelle le sénateur Joyal répondait par l’ironie, le regard pétillant. Sénateur Joyal, votre humour pince-sans-rire me manquera.

Malgré nos horizons politiques diamétralement opposés, j’ai toujours eu du respect pour la conviction avec laquelle le sénateur Joyal défend ses idéaux et ses valeurs. Son exemple nous montre que le point de vue partisan d’un sénateur peut enrichir sa contribution aux travaux du Sénat.

Le sénateur Joyal est un membre de longue date du Parti libéral. Il a servi à titre de député, de ministre, de sénateur, mais aussi au sein du Parti libéral même. Il est certain que l’actuel gouvernement libéral de Trudeau et son caucus national auraient pu grandement bénéficier de la sagesse du sénateur Joyal au cours des dernières années. Le sénateur Joyal voue un profond respect à l’histoire et aux traditions du Sénat et du système de Westminster, comme nous devrions tous le faire.

L’influence du sénateur Joyal sur le Sénat et le Parlement canadien perdurera longtemps après son départ à la retraite, et pas seulement parce qu’il a relevé la qualité du débat parlementaire. En effet, il a fait don de formidables œuvres d’art et d’objets historiques aux édifices parlementaires. Son héritage se perpétuera en ces murs et incitera de futures générations de Canadiens à contempler les grandes traditions et le patrimoine culturel qui unissent les Canadiens.

La semaine dernière, j’ai eu l’honneur d’être invitée à la réception soulignant sa promotion au grade de commandeur de l’Ordre national de la Légion d’honneur de la France. Il est tout à fait approprié que le sénateur Joyal reçoive un tel honneur à l’ambassade de France, un immeuble magnifique rempli de magnifiques œuvres d’art.

Sénateur Joyal, c’est avec une tristesse indéniable que je vous dis au revoir aujourd’hui. Je sais que je parle au nom de tous les sénateurs en vous remerciant pour votre sagesse, votre vivacité d’esprit et votre amitié. Vous laissez un héritage incroyable, non seulement au Sénat et dans les salles du Parlement, mais également au plus profond de la démocratie — et de l’histoire — de ce grand pays. Merci.

[*Français*]

**L’honorable Chantal Petitclerc :** Cher sénateur Joyal, plusieurs aujourd’hui soulignent votre énorme contribution au Sénat, aux arts, aux relations France-Canada-Québec… Pour ma part, je vais humblement souligner votre contribution à ma jeune carrière de sénatrice.

Vous savez, quand on passe des pistes d’athlétisme à la Chambre haute, on quitte définitivement notre zone de confort. Cependant, avant même mon arrivée ici, un ami commun — l’autre Serge — m’a dit : « Si tu as quelque question que ce soit, va voir le sénateur Joyal. » C’était plus facile à dire qu’à faire : c’était sans savoir à quel point vous êtes impressionnant dans cette Chambre.

Pourtant, un beau mardi, j’ai pris mon courage à deux mains et je suis allée vous poser quelques questions. Pour cela, je vous dis merci. Pour vos réponses, bien sûr, mais surtout pour la gentillesse et la générosité avec lesquelles vous avez partagé vos conseils.

[*Traduction*]

Quelques semaines plus tard, le Sénat était le théâtre de débats enflammés au sujet du projet de loi C-14. J’étais encore une toute nouvelle sénatrice. Même si le débat sur l’aide médicale à mourir émouvait particulièrement la personne ayant un handicap que je suis, je me sentais loin d’être prête à livrer mon discours inaugural sur un sujet aussi grave. Puis, tard un soir, vous avez pris la parole avec fougue, éloquence et pertinence. Tout est alors devenu clair pour moi : je devais moi aussi participer aux débats, que je sois prête ou non. C’est ainsi que j’ai rédigé mon premier discours la nuit même, pour le prononcer le lendemain. Encore aujourd’hui, ce discours me remplit de fierté. Je vous remercie, sénateur Joyal, de m’avoir aidée à comprendre que ma voix était importante ici.

[*Français*]

Bien sûr, sénateur Joyal, comment ne pas parler de quelqu’un qui nous est cher à tous les deux, Momar, l’excellent directeur parlementaire que nous avons partagé pendant des mois. Je ne vous l’ai jamais raconté, mais, lorsque j’ai eu son CV entre les mains, j’ai vu qu’il travaillait pour vous. Tout de suite, je me suis dit : « S’il est assez bon pour l’exigeant sénateur Joyal, c’est clair qu’il le sera pour moi! » C’est ainsi que Momar est devenu un membre indispensable de mon équipe. À ce sujet, je veux vous dire que j’ai beaucoup apprécié votre flexibilité et votre élégance tout au long de cette collaboration.

Je pourrais continuer. À titre de présidente du Comité des affaires sociales, quand j’avais besoin d’un avis sur un aspect constitutionnel ou juridique d’un projet de loi, votre disponibilité était grande, et j’en ai profité à plusieurs reprises.

Quand on rend hommage, sénateur Joyal, il faut, bien entendu, s’attarder aux grandes réalisations, et elles ne manquent certainement pas dans votre cas. Toutefois, je crois aussi que les petits gestes et la générosité loin des projecteurs sont très importants et révélateurs de la belle personne que vous êtes. Sachez, sénateur Joyal, que, même sans le vouloir, vous avez eu un bel impact sur ma jeune carrière au Sénat et que je m’inspire des qualités que j’apprécie chez vous. Merci.

(1800)

[*Traduction*]

**Son Honneur le Président :** Honorables sénateurs, comme il est 18 heures, conformément à l’article 3-3(1) du Règlement, je suis obligé de quitter le fauteuil jusqu’à 20 heures, à moins que nous consentions à ne pas tenir compte de l’heure. Est-ce d’accord, honorables sénateurs?

**Des voix :** D’accord.

[*Français*]

**L’honorable René Cormier :** Honorables sénateurs, en prenant la parole aujourd’hui, je m’adresse au sénateur, bien sûr, au politicien, mais je m’adresse surtout au citoyen engagé. Derrière ce parcours remarquable se trouve un citoyen doté d’une sensibilité exceptionnelle.

Honorables collègues, comme vous le savez, je suis issu d’une minorité linguistique, je fais partie d’une minorité sexuelle et je suis également issu des arts et de la culture. Sans prendre la parole pour l’ensemble de la population canadienne, je tiens à vous dire merci. Merci de ce travail inestimable que vous avez fait dans le domaine des langues officielles, dans le domaine de la langue française, non seulement pour promouvoir la langue française, mais pour affirmer haut et fort, à votre manière, que les langues officielles et les langues autochtones sont plus que des outils de communication dans ce pays, mais sont les véhicules de notre culture et de notre identité nationale commune. Pour cela, je vous remercie et pour cela, je vous dis que cette approche guidera mon travail de sénateur dans le domaine des langues officielles.

Je tiens également à vous remercier de ce que vous avez fait dans le domaine des arts et de la culture et de ce que vous continuerez de faire dans ce domaine. On parle souvent des artistes et de leurs œuvres, mais on parle peu de leurs conditions de vie, de la pauvreté dans laquelle vivent plusieurs d’entre eux et de la nécessité d’avoir dans ce pays des gens comme vous, mécènes, passionnés des arts, passionnés d’histoire, qui peuvent, par leur discours, par leur contribution, par leurs actions, illuminer les œuvres des artistes et faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes puissent en profiter, en bénéficier, être transformés par eux. Pour cela, je vous remercie, sénateur Joyal.

Enfin, je vous remercie de tout ce travail que vous faites pour les droits fondamentaux, notamment pour les droits des minorités sexuelles. Vous savez à quel point vos actions, vos prises de parole sont importantes pour cette catégorie de citoyens et de citoyennes qui, encore aujourd’hui, doivent se battre et travailler très fort pour que leur contribution à ce pays soit reconnue. Pour cela, je vous remercie, sénateur.

Enfin, je vous remercie pour ce rayonnement de la langue française dans la Francophonie. Le Canada se distingue de nos voisins du Sud parce que, ici aussi, on valorise nos deux langues officielles et la place de la langue française dans le monde. Votre contribution est exceptionnelle à cet égard et je vous en remercie. Comme l’a signalé ma collègue la sénatrice Petitclerc, vous serez et resterez pour moi une source d’inspiration inestimable grâce à la rigueur de vos actions, à la rigueur de vos propos, et grâce à cette manière à la fois élégante et ferme de prendre la parole au nom des plus démunis de notre société.

Enfin, vous le savez sans doute, mais je ne crois pas que vous prendrez votre retraite en quittant le Sénat. Une chose est sûre, cher sénateur, soyez assuré que nous continuerons de vous écouter là où vous serez et que nous continuerons d’être inspirés par vos paroles et par vos gestes. Je vous remercie.

**L’honorable Diane Bellemare :** Cher sénateur Joyal, au cours de ces quelques minutes qui me sont allouées, je me limiterai à évoquer quelques-unes de vos nombreuses et grandioses contributions d’un point de vue personnel sous forme d’anecdotes dont je me souviendrai très longtemps.

Notre collègue le sénateur Joyal est plutôt doué pour l’art oratoire. Quand le sénateur Joyal prend la parole pour faire la critique d’un projet de loi, il réussit, la plupart du temps, à semer le doute parmi ses collègues de tous les groupes, et surtout parmi ceux et celles qui sont susceptibles de voter en faveur d’un projet de loi. Vous êtes un débatteur redoutable. À une certaine époque, alors que j’étais à mes débuts au Sénat, je me suis fait dire plusieurs fois : « Surtout, ne l’écoute pas. » En fait, les tribunaux lui ont très souvent donné raison.

Quelques semaines après mon arrivée au Sénat, le sénateur Joyal, qui s’adressait à moi, m’a dit : « Vous savez, sénatrice Bellemare, le Sénat du Canada n’a pas toujours été aussi partisan qu’aujourd’hui. Il fut un temps où les sénateurs des deux formations politiques avaient des relations plutôt cordiales. » Sur ces propos, vous m’avez tendu un livre que vous aviez publié, qui s’intitule *Protéger la démocratie canadienne : Le Sénat en vérité...*

J’ai lu et relu ce livre qui décrit votre contribution et celle d’autres experts qui ont réfléchi sur la question du Sénat. En fait, selon moi, il s’agit d’une contribution immense que vous avez faite au Sénat à travers ce livre qui vous suivra, parce qu’il est encore d’actualité.

Vous léguez aussi au Sénat de nombreuses contributions matérielles artistiques. D’ailleurs, plusieurs en ont parlé. Je pense évidemment au salon de la Francophonie ainsi qu’à la collection d’œuvres d’artistes autochtones qui ornent désormais les murs du Sénat actuel. Ces deux collections sont les plus intéressantes. Chaque fois que je les contemple, je ne peux m’empêcher de penser aux moments privilégiés auxquels j’ai eu le droit d’assister quand vous, sénateur Joyal, avez personnellement présenté ces collections — j’étais témoin — à mon beau-fils, l’artiste David Altmejd. C’est alors que j’ai vu en vous un autre homme, un homme passionné qui croyait fondamentalement à l’influence de la France et des peuples autochtones dans notre vie de tous les jours, dans notre Canada.

Je termine en soulignant une autre contribution, qui est celle que vous avez faite au Musée d’art de Joliette. Vous avez donné à cette ville un attrait touristique tout à fait particulier et, pour moi, ce cadeau m’est cher, parce que toute ma famille y est enterrée. Merci, sénateur, de votre générosité. Je vous admire beaucoup. Comme je connais votre passion pour les arts, la culture et la politique, je suis persuadée que vous ne prendrez pas votre retraite de sitôt. Je vous souhaite la santé et, surtout, de continuer de nous étonner. Au plaisir d’aller peut-être prendre un café avec vous dans le Marais, un quartier de Paris que j’adore, comme vous. Merci.

[*Traduction*]

**L’honorable Marty Deacon :** Honorables sénateurs, c’est un honneur pour moi d’offrir quelques mots de remerciements au sénateur Joyal. Quand je suis arrivée au Sénat, on m’a offert de faire partie du Comité de modernisation du Sénat. Je ne savais pas à quel point les sujets dont ce comité est saisi peuvent être complexes. Chaque réunion était une occasion d’apprendre de nouvelles choses — et des nouvelles choses, j’en ai appris, grâce entre autres à notre vice-président, le sénateur Joyal. Notre honorable collègue a le don incroyable d’aborder des sujets extrêmement compliqués et de les vulgariser de façon éloquente et pertinente afin de les mettre à la portée des non initiés.

Dire que le sénateur Joyal connaît bien le Sénat et son histoire serait un euphémisme. Il y a deux semaines, j’ai lu un article fascinant sur les parlementaires autochtones à travers l’histoire. À la fin de l’article, il y avait le nom de son auteur, nul autre que notre honorable collègue.

Je retiens aussi du sénateur Joyal son amour des traditions et des procédures du Sénat. On m’a rappelé que, même si les institutions changent et évoluent, les rituels et les traditions auront toujours un important rôle à jouer. Grâce au sénateur Joyal, je n’oublierai jamais cette notion. Tous les jours, je me dirai que j’ai de la chance d’être sénateur et de représenter tous les Canadiens.

(1810)

Cher sénateur, il va sans dire que votre retraite laisse un grand trou dans la mémoire institutionnelle de cet endroit. Ces derniers mois, nous avons perdu une quantité considérable de mémoire institutionnelle. Il faudra du temps pour reprendre le rythme, mais je vous remercie infiniment pour l’exemple que vous avez donné. En votre honneur, mes collègues et moi nous montrerons à la hauteur. Merci.

**Des voix :** Bravo!

[*Français*]

**L’honorable Julie Miville-Dechêne :** Cher sénateur Joyal, je ne répéterai pas tout ce qui a été dit et bien dit à votre sujet. Je tenais à vous rendre hommage de manière plus personnelle, parce que je vous ai choisi comme parrain. Vous avez été d’une très grande générosité avec moi, qui arrivais fébrile et perdue au Sénat. Vous m’avez donné des conseils, notamment de prendre mon temps. Vous savez que les journalistes sont des gens impatients, vous m’avez dit : « Regardez les comités, promenez-vous, attendez avant de vous décider. »

Vous m’avez donné des conseils, et je les ai appréciés; j’essaie de les mettre en pratique et d’être patiente, puisque c’est une qualité importante au Sénat. Je vous ai choisi comme parrain à cause de votre intégrité, de votre passion et de votre discipline. J’ai appris plus tard que vous étiez un bourreau de travail. Un de vos amis m’a confié que, même sur la plage, vous apportiez du travail et travailliez durant des heures — sur la plage, c’est plutôt rare. Évidemment, c’est anecdotique.

Vous êtes un amoureux de la langue française et de la France, et j’ai découvert — parce que nous nous sommes rencontrés à Paris lorsque j’étais diplomate — votre intérêt pour Napoléon. Vous m’avez appris tout un pan de l’histoire que j’ignorais. Tous les petits Napoléon du Québec nommés en l’honneur de Napoléon, les objets, la vénération, bref, c’était fascinant. J’ai découvert là un homme passionné, c’est un côté de vous que je ne connaissais pas.

J’aimerais également souligner votre côté émotif. Vous êtes un homme émotif, vous le montrez, vous ne le cachez pas, c’est quelque chose de rare et de précieux, et cela m’a beaucoup frappée.

En terminant, puisque je parle d’émotion, vous avez fait un grand discours à l’ambassade de France. Je vais faire un peu de plagiat parce que vous avez notamment beaucoup parlé de poésie, et cela m’a beaucoup touchée. J’aimerais lire un passage du très beau poème de Verlaine intitulé *Chanson d’automne*, qui a été cité par le sénateur Joyal :

Les sanglots longs Des violons De l’automne Blessent mon cœur D’une langueur Monotone. Tout suffocant Et blême, quand Sonne l’heure, Je me souviens Des jours anciens Et je pleure

Cher sénateur Joyal, nous pleurons tous un peu dans notre cœur à cause de votre départ.

[*Traduction*]

**L’honorable Kim Pate :** Sénateur Joyal, pendant les 30 années au cours desquelles j’ai eu le privilège de vous connaître, de témoigner devant vous et, depuis trois ans, de travailler avec vous, j’ai grandement profité du temps que vous m’avez généreusement accordé et de vos judicieux conseils. Dans ma courte carrière de sénatrice, j’ai pu constater le soin, l’attention, la sagesse et le sérieux que vous apportez à chaque discussion et à chaque étude des enjeux qui nous sont soumis.

Avant ma nomination, j’avais souvent la chance d’être invitée à témoigner devant le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles; j’étais ce qu’on appelle un témoin. À l’époque où le Sénat et l’autre endroit présentaient des projets de loi sur la justice pénale les uns après les autres, je pouvais toujours compter sur le sénateur Joyal pour qu’il mène la charge afin de s’assurer que le Sénat fasse tout en son pouvoir pour faire respecter la Charte canadienne, surtout en ce qui a trait aux droits des groupes minoritaires et des groupes les plus marginalisés que nous avons tous le devoir de représenter.

Avant d’accepter ma nomination, j’ai consulté votre livre sur le Sénat dont plusieurs ont parlé aujourd’hui, ainsi que les observations que vous avez présentées à la Cour suprême du Canada, afin de décider si je devais sérieusement envisager d’accepter les fonctions, le rôle et les responsabilités de sénatrice.

À mon arrivée ici, je me suis tournée vers vous en tant que l’un des sages dont je pouvais suivre l’exemple pour ce qui est de l’exercice du second examen objectif et du respect de standards exemplaires en matière de dignité, de décorum et d’intelligence.

Tout au long de ma carrière au Sénat et au-delà, je me souviendrai de l’exemple que vous avez donné, des nombreuses occasions où vous avez su allier votre connaissance des questions juridiques et constitutionnelles complexes à votre fine compréhension de leurs répercussions sur les personnes, leur humanité, leur dignité et leur capacité d’exercer leur droit à l’égalité, à l’équité et à la justice.

Je vous remercie de tout ce que vous nous avez donné. Plus récemment, les amendements proposés par le Sénat dans le cadre de nos discussions sur le projet de loi C-83 s’appuyaient en grande partie sur vos contributions. Par vos discours et vos interventions dans cette assemblée, vous avez grandement contribué à mettre de l’avant des idées, à promouvoir le dialogue et à soulever nombre de préoccupations et de questions de manière à ce que les Canadiens les plus démunis et ceux qui n’ont pas voix au chapitre occupent l’esprit et le cœur de tout un chacun.

Ce fut un immense privilège de pouvoir parfaire mes connaissances en tirant profit de vos nombreuses années d’expérience comme avocat, législateur, mécène et humaniste. Vos nombreuses contributions à notre société et les services que vous avez rendus aux Canadiens sont autant d’exemples exceptionnels qui guident ceux qui ont été invités à se joindre à cette assemblée pour faire de notre pays un chef de file en matière de droits de la personne au sein d’une communauté mondiale plus diversifiée, juste, équitable et compatissante.

Merci, *meegwetch*, du dévouement dont vous avez fait preuve envers tant de personnes. J’espère que j’aurai encore le privilège et la chance de compter sur vos conseils et votre amitié alors que vous entamerez les prochains chapitres de votre vie.

Merci de votre service...

[*Français*]

— vos conseils et votre amitié.

**L’honorable Percy Mockler :** J’aimerais également me joindre aux sénateurs qui se sont exprimés.

Lorsque je suis arrivé ici en 2008, on disait de lui qu’il était un homme très modeste, qui a beaucoup d’humilité et qui a un grand respect pour les institutions et le Parlement canadien. Comme on dit dans la langue de Shakespeare —

[*Traduction*]

Sénateur Joyal, je vous décrirais par l’acronyme ALPE, qui désigne l’amitié, la loyauté, les principes et l’engagement.

[*Français*]

J’aimerais partager une information avec vous et avec tous les sénateurs canadiens en vous disant que, après le très honorable Brian Mulroney, Dany Laferrière et la grande Céline Dion, le sénateur Joyal a été nommé par le gouvernement français commandeur de l’Ordre de la Légion d’honneur. Félicitations!

Malgré cette reconnaissance prestigieuse, c’est avec beaucoup de simplicité que le sénateur Joyal est toujours prêt à défendre les intérêts de ceux qui en ont besoin. Grand défenseur de la Francophonie, il est intervenu récemment, honorables sénateurs, d’une manière humble et simple, pour plaider en faveur de la sauvegarde du consulat français en Atlantique, un consulat situé à Moncton. Je peux vous dire en toute sincérité que les Acadiens, les Acadiennes et l’Atlantique vous en sont très reconnaissants, monsieur le commandeur.

Je veux publiquement vous remercier et, surtout, vous souhaiter une belle retraite bien méritée. Merci à vous, monsieur le commandeur de l’Ordre de la Légion d’honneur; vous avez plaidé pour l’Acadie, vous avez plaidé pour l’Atlantique, et le peuple acadien vous en remercie.

(Le débat est terminé.)